

PRIX DE L'ABONNEMENT
Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHONE.
16 francs pour trois mois,
32 francs pour six mois,
64 francs pour l'année.

Hors du DÉPARTEMENT, 1 f. de plus par trimestre.
Un numéro : 25 c. — Annonces : 25 c. la ligne.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n. 6, au 1^{er}.

A PARIS, chez MM. AUGUSTE DE VIGNY et Co, directeurs de l'Office-Correspondance, rue des Filles-Saint-Thomas, 3, place de la Bourse, et chez M. DEGOUVENON, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTIEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

Lyon, 26 mars 1843.

Avec notre mauvais système électoral et les moyens de corruption qui sont entre les mains du ministère, il est difficile d'espérer la moindre amélioration dans nos lois politiques, la plus légère réforme dans les abus.

A moins de circonstances exceptionnelles et imprévues, nous devons donc nous résigner à voir toutes les propositions de réforme impitoyablement rejetées.

La proposition de M. de Sade vient d'avoir le sort de la proposition de M. Duvergier de Hauranne; cela devait être. Les députés qui veulent cacher dans l'ombre leurs actes parlementaires, abuser le pays sur la nature de leurs opinions, devaient aussi rejeter la proposition de M. Duvergier de Hauranne; car quels sont ceux qui se plaisent à voter en secret? Ce sont positivement les fonctionnaires publics ou les députés qui veulent le devenir; ce sont les caméléons qui promettent leurs voix à l'opposition tout en votant pour le ministère, ou qui, s'engageant à voter pour le ministère, votent contre lui. De cette manière ils s'assurent la faveur des ministres présents et se préparent à obtenir celle des ministres futurs.

Le *Journal des Débats* triomphe des deux derniers votes de la chambre; selon lui, la proposition de M. de Sade lui paraît morte et bien morte, et il énumère en même temps les diverses propositions émanées de l'opposition qu'il regarde également comme mortes. « Qu'est devenue, dit-il, la proposition du divorce? Que sont devenues la proposition de la conversion de la rente et les célèbres pétitions sur la réforme électorale? Que sont devenues depuis 1840 les vieilles déclamations de la gauche? Elles sont enterrées. »

Il est vrai, toutes ces propositions ont été repoussées, évincées, enterrées; l'opposition n'a pas pu en faire triompher une seule; mais cela prouve-t-il qu'elle n'ait pas eu de motifs suffisants pour les faire et que les idées qu'elle défend soient sans force et sans valeur?

Le *Journal des Débats* croit-il à l'infaillibilité des majorités? Or, l'histoire ne nous démontre-t-elle pas qu'elles ont souvent erré, soutenu de faux principes, tandis que les oppositions étaient au contraire dans la vérité?

N'argumentez donc pas des votes successifs de la chambre pour déclarer une proposition mauvaise ou inadmissible, car ces votes ne le prouvent pas, surtout lorsqu'ils sont contredits par une puissante minorité dans la chambre elle-même et par une grande partie des citoyens qui s'occupent des affaires publiques.

Le *Journal des Débats* se félicite du rejet de la proposition de M. de Sade. Quant à nous, nous ne savons si nous devons nous en attrister ou nous en réjouir. Qu'aurait produit son adoption? un très-mince résultat. Ce n'est pas, ainsi que l'a fort bien dit M. de Lamartine, avec de pareils moyens qu'on arrivera à régénérer la chambre. Si nous l'avons soutenue, c'est uniquement par la raison que nous ne croyons pas les fonctions de député compatibles avec un grand nombre de fonctions publiques qui exigent la présence des fonctionnaires; nous n'admettons pas qu'on puisse bien administrer une grande commune en passant six mois à Paris et tenir fortement la balance de la justice en restant pendant une partie de l'année éloigné de son siège.

Comme M. de Lamartine, nous pensons que l'opposition aurait mieux fait de présenter une proposition de réforme plus large et plus radicale. A quoi aboutissent ces propositions exigües, amoindries, qu'elle s'obstine à soutenir? à des rejets d'autant plus déplorables qu'ils tombent sur des demandes en quelque sorte puériles et d'une importance si minime que leur admission ne pourrait pas même avoir pour elle la moindre apparence d'une victoire. La proposition sur le scrutin adoptée, le ministère n'en aurait

pas été de moins du monde ébranlé; l'adoption de la proposition de M. de Sade n'aurait pas été plus fructueuse.

Dès lors à quoi bon se mettre tant en souci de ne pas porter ombrage aux susceptibilités de la chambre, puisqu'elle ne veut ni petite, ni moyenne, ni grande réforme? Pourquoi ne pas se dessiner nettement et franchement pour se concilier l'opinion? On ne pourra obtenir son concours que par une marche distincte de celle du ministère, que par une scission éclatante et complète avec les idées soutenues par la majorité de la chambre. C'est aujourd'hui l'avis de M. de Lamartine, cet avis a toujours été le nôtre; que l'opposition y réfléchisse, et ce sera également le sien.

On devait s'attendre à ce que la prise de possession des îles de la Société exciterait la colère de nos voisins d'outre-Manche. Les Anglais, qui s'approprient sans scrupule et souvent par les moyens les plus révoltants tout ce qui est à leur convenance, ne peuvent souffrir que la France se cherche des colonies nouvelles; ils ont l'air de croire que ce qu'elle acquiert leur est dérobé, comme s'ils avaient un droit primordial sur toutes les îles du globe. Ainsi le même peuple qui, pour couronner la guerre abominable qu'il a faite aux Chinois, vient de s'adjuger l'île de Hong-Kong, trouve fort mauvais que l'archipel de la Société se donne à nous; ses journaux poussent à ce sujet des cris d'indignation. Voici ce qu'on lit dans le *Sun*:

« Une expédition de maraudeurs avait été envoyée par la France dans les mers du Sud; on s'était emparé des îles Marquises contre tout droit et toute justice. L'expédition dirigée contre Taïti n'est pas mieux motivée; la manière dont l'amiral Dupetit-Thouars a conduit cette agression ne saurait se justifier. Des gens bien informés assurent qu'il a attiré les chefs de l'île sur son bord sous un prétexte quelconque et qu'il les a retenus prisonniers jusqu'à ce qu'ils consentissent à ce qu'il exigeait d'eux; la reine, menacée du même sort et effrayée par la perspective d'un bombardement, a été obligée de céder. »

« Nous apprenons que des représentations énergiques ont été adressées à lord Aberdeen et qu'il doit demander à la France des explications. »

Si nous avions un gouvernement fort de l'appui national et ferme dans ses relations avec l'étranger, les calomnies de la presse anglaise et les représentations énergiques du Foreign-Office ne nous inquiéteraient guère; mais avec un ministère dirigé par M. Guizot ne devons-nous pas redouter encore un nouvel acte de faiblesse?

Les chiffres suivants, empruntés à des sources officielles, feront juger pourtant si la France peut refuser les nouvelles possessions qui s'offrent à elle et accepter la position secondaire que le régime actuel tend à lui faire en agrandissant les états rivaux. L'état comparatif de la population des cinq grandes puissances européennes donne les résultats suivants:

L'Angleterre, avec ses colonies, compte 142,000,000 d'habitants, la Russie 62,250,000, la France 34,194,175.

Sous Louis XIV, c'est la France qui occupait le premier rang.

Paris, le 24 mars 1843.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

La discussion sur la proposition de Sade nous a plus satisfaits que celle de la veille; elle a été belle sous le rapport du talent des orateurs. M. de Sade est un député que tout le monde estime, et qu'on regrette de ne pouvoir entendre, car il dit des choses très-sensées et dans un bon style; mais on l'écoute toujours d'une oreille religieusement attentive. Après lui est venu M. Liadières, aide-de-camp du roi. Autrefois M. Liadières ne voulait pas de cens

d'éligibilité; autrefois il était pour l'incompatibilité des fonctions publiques avec celles de député. Il n'y avait pas de réformiste ardent à qui M. Liadières ne dît en le rencontrant dans les rues: Je suis plus avancé que vous. Les amis de la royauté tremblaient quand M. Liadières leur exposait ses opinions; ils se demandaient si l'heure suprême de la nouvelle dynastie n'allait pas sonner. Hélas! M. Liadières se convertit; il se convertit à l'époque où le roi le fit son officier d'ordonnance: je me trompe, à l'époque où fut dévasté l'archevêché, où fut attaqué et dégradé Saint-Germain-l'Auxerrois. Pauvre M. Liadières! lui qui attaquait si vivement le parti-prêtre dans la *Sentinelle picarde*, il s'était fait solitaire en voyant le peuple démolir l'habitation d'un insulteur de la révolution.

Mais laissons M. Liadières. Accordons un témoignage de remerciement à M. Gustave de Beaumont; reconnaissons que M. Corne a tenu le langage d'un homme de cœur, d'un député intelligent et désintéressé, et disons tout de suite que M. de Lamartine a eu les honneurs de la séance, parce qu'il s'est placé au point de vue des opinions de la gauche quand la gauche n'était pas éternisée par le parti-Thiers. Il a appelé d'une voix ferme, avec les accents les plus patriotiques et les plus nobles, le parti du vrai progrès à la conquête de réformes réelles, efficaces. Conviez, disait-il, aux droits politiques toutes les professions qui donnent des garanties par l'intelligence ou par le travail; effacez le cens d'éligibilité; faites l'élection au chef-lieu; indemnisez les députés qui ne sont pas fonctionnaires, afin que les conditions soient égalisées.

Le centre murmurait; la gauche n'osait ni applaudir ni résister. Il était facile de voir cependant que cette généreuse semence ne tombait pas sur un terrain aride: 181 voix ont voté pour la prise en considération de la proposition; 207 députés ministériels ou fonctionnaires l'ont repoussée. Deux épreuves avaient été déclarées douteuses comme pour la proposition Duvergier. Cette fois encore les transfuges ont fait leur devoir.

Si l'opposition avait été à son poste, ce résultat aurait présenté deux chiffres moins inégaux encore. Parmi les députés opposants dont on nous a signalé l'absence au moment du scrutin, il faut citer MM. Léon de Malleville, Marschal, Toussin, Junyen, Mathieu (de l'Ardèche), Joly, Calmon, Berger, Berryer, Boudousquie, Floret, Leyraud, baron Mercier, Moreau (Seine), Pérignon, Pflieger, Raimbaut, Saubert. Parmi ces députés, il en est, à la vérité, qui avaient des causes d'absence légitime, telles qu'un état de maladie bien notoirement constaté.

— Hier, pendant que M. de Lamartine donnait ses conseils à l'opposition de gauche, M. Odilon Barrot a jeté au milieu de ce beau discours quelques mots qui ont une grande portée: « Si vous voulez toucher à la racine même du mal, a dit M. de Lamartine, croyez-moi, osez toucher à la loi d'élection elle-même! — C'est impossible! a répliqué M. Odilon Barrot, il faudrait faire une révolution. »

— Le conseil des délégués des colonies a reçu hier plusieurs lettres sur le désastre de la Pointe-à-Pitre. Les détails qu'elles contiennent sont déjà connus. On lit dans l'une d'elles:

« Ne croyez pas à ces bruits absurdes qui ont été mis en circulation, à ces hommes fusillés, à ces vols audacieux, à cette malveillance qui dirigeait l'incendie; mais croyez, quant à la matérialité de la catastrophe, à tout ce qui a été dit et écrit: rien n'a été exagéré. »

— On a remarqué que M. Dugabé, député qui doit son élection aux légitimistes et aux radicaux de Foix, n'avait pas voté sur la proposition de M. de Sade au moment du vote par assis et levé. Quant à la boule qu'il a jetée dans l'urne du scrutin secret, nous sommes sûrs qu'elle était contraire à la proposition. A ce propos, nous dirons que M. Dugabé abuse un peu de la bonhomie des

FEUILLETON DU CENSEUR.

Histoire d'un brick naufragé (*).

Marseille, 1843.

Il est triste de penser que, dans certains cas donnés, notre civilisation nous oblige à tomber même au-dessous de l'état sauvage. Nous avons fait, dans un but d'intérêt général et de conservation universelle, des lois qui peuvent, dans certaines applications isolées, révoquer la morale et l'humanité. Ces lois, excellentes en principe, ont été faites par des hommes qui leur ont donné un sens absolu, ne prévoyant pas qu'elles seraient acceptées par les exécuteurs jusqu'à la plus rigoureuse exagération. Lorsque l'expérience, qui corrige même les meilleures choses, a démontré qu'une loi avait un vice caché, il serait du devoir des législateurs d'extirper ce vice; mais en France nous avons trop de lois nouvelles à créer pour songer à la révision des anciennes. La moitié de notre vie se passe à faire des lois, et l'autre moitié à leur désobéir. Si cela dure encore un siècle, nos enfants seront étouffés par les innombrables produits de la législation. Mieux vaudrait réviser les vieux codes qu'en promulguer de nouveaux. Que de broussailles nous semons dans le champ de la postérité!

Vous connaissez, cher lecteur, ce golfe charmant qui trace un arc si délicat au sud de Marseille. Il n'est pas de coin du monde où la mer soit plus tranquille et plus gracieuse; elle glisse sur un sable de satin avec une mélodie monotone qui ravit l'oreille; elle caresse une flottille de petits canots pécheurs et amphibies qui viennent se sécher au soleil en sortant de l'eau; elle a tout le calme recueilli d'un beau lac et l'éclat vif et embaumé d'une anse de Zanguebar ou de Coromandel. Vous savez quelle magnifique promenade arrive au sable de ce golfe, et quelle douce rivière vient s'y noyer avec amour. Les Parisiens voyageurs, qui demandent toujours à la mer la représentation d'une tempête, sont furieux contre ce golfe, et ne lui pardonnent pas son immobilité radieuse et éternelle. Ils passent de longs jours d'été à attendre le tableau des vagues écumeuses que Joseph Vernet leur a promis au musée du Louvre; mais le golfe persiste dans sa virgine sagesse, et répond par de joyeux éclats de rire à l'indiscrette curiosité des voyageurs.

Hélas! dans ce monde, la vertu la plus pure a sa nuit de distraction. Ce golfe si doux a subitement dépouillé son bon naturel un soir de la se-

maine dernière; et, comme dans un carnaval maritime, il s'est déguisé en Van-Diemen, et a exécuté à la pointe de ses vagues de formidables évolutions dignes du théâtre de l'Océan. C'était une rosière d'opéra-comique jouant *Othello* par fantaisie d'artiste avec un plein succès. Si je vous parle de ce ton leste à propos de tempête et de naufrage, c'est qu'il n'y a pas mort d'homme à déplorer dans mon récit.

Heureux les physiciens! ils mettent sur le compte du vent ces violents accès de folie qui bouleversent la mer, et ils s'endorment tranquillement après s'être donné cette explication. Voici une occasion pour moi de faire un système, et j'en fais un. Il m'est impossible, dussé-je être excommunié par le pape de l'Académie des Sciences, d'admettre le vent seul comme l'auteur responsable de la révolution méditerranéenne de ces derniers jours.

Il s'est passé, là-bas, dans les gouffres infernaux de la mer, dans les abîmes mystérieux qui lui servent de lit, quelque monstrueuse éruption, pareille à celle qui secouerait les deux Amériques comme un roseau flottant, si toute la chaîne des Cordillères s'embranchait aux étincelles du volcan de Quito, et jetait à la face du soleil ses arsenaux d'or et de pierreries, depuis la Terre-de-Feu jusqu'à l'isthme de Panama. Ma supposition s'accorderait assez avec le réveil de l'Etna, qui vient de rentrer en scène comme un vieux acteur ennuyé de l'oubli auquel il s'est condamné lui-même, et jouant ses anciens rôles devant de nouveaux spectateurs. Il est hors de doute, m'ont affirmé nos marins, que ce paroxysme de la Méditerranée a fait éclater ses premiers symptômes dans les eaux de la Sicile, au moment où l'Etna se remettait à scander la tirade virgilienne qui le concerne, et qu'il avait à peu près oubliée depuis dix-sept ans. Dans cette hypothèse, la traînée volcanique et sous-marine se serait étendue de Palerme à notre golfe avec la rapidité d'un chemin de soufre, en prolongeant bien au-delà de la durée ordinaire des tempêtes cette formidable convulsion qui depuis vingt jours arrête les voiles dans tous les ports et brise même les ailes de la vapeur.

Permettez-moi maintenant de vous ramener dans ce petit golfe que vous aimez; vous ne le reconnaîtrez plus: l'Etna le labour; avec son orteil, et le vent qui est toujours prêt à entrer en collaboration avec le premier phénomène de destruction venu, le vent mugit comme un hécatoïmbe de taureaux à l'agonie, et inonde d'une poussière d'écumée les tamaris du rivage, les pourpins de mer, les lilas précoces qui se sont trompés de date, et les amandiers étourdis qui, pour se couvrir de fleurs, avaient consulté notre soleil en oubliant votre calendrier.

Un pauvre brick venait de Fiume à Marseille; il avait bien choisi son jour, le malheureux! Ce brick se nommait *la Rose*; de la rive on le voyait faisant des efforts incroyables pour gagner le port qu'il touchait presque

du bout de ses antennes. Autour de nous on racontait ce qui s'était passé la veille dans les mêmes eaux: encore une histoire bien triste. Le trois mâts *les Quatre-Sœurs*, capitaine Enrico, d'une famille de braves marins, avait été entraîné par la furie du courant vers l'énorme rocher de granit rose, si bien posé pour les peintres et si mal pour les navigateurs, ce rocher que les anciens Grecs, en haine de la vérité, ont nommé le *Rocher-Blanc*, parce qu'il est rouge. Ce vaisseau a lutté trente-six heures contre le naufrage devant ce terrible écueil, falaise de marbre à pic, avec une charmante aigrette de pins. Le père du capitaine Enrico allait partout demandant du secours, il n'y avait pas d'ordre; il faut un ordre du ministre de la marine pour donner de l'aide aux naufragés du Rocher-Blanc. Dix paquebots à vapeur stationnés dans le port, les mâts croisés, n'auraient pas mieux demandé que d'essayer une sortie et de secourir *les Quatre-Sœurs*; mais ils n'avaient pas d'autorisation. Heureusement le généreux passant qui sauve un noyé n'a pas eu besoin de la permission du préfet; en administration, c'est différent. Le père du capitaine Enrico demanda une chaloupe à une corvette grecque et l'obtint sans l'ordre d'Athènes, puis la providence se mêla de l'affaire et sauva par un miracle *les Quatre-Sœurs*.

Pendant que ce récit nous était fait, nous suivions de l'œil, avec un intérêt fiévreux, le brick *la Rose* tombé dans le sillage mortel des *Quatre-Sœurs*. C'était pitié de voir cette coquille de noix que la mer honorait de ses plus violentes colères. Le poète Lucrèce a bien tort de dire qu'il est doux d'assister du rivage à l'agonie des marins: c'est un vers de païen. Il n'est pas de spectacle plus poignant. Le brick s'ablait à chaque minute dans une profonde vallée, entre deux montagnes de vagues, et reparessait, bondissant de cime en cime, avec des poses désolées, étendant ses antennes comme deux bras suppliants pour implorer du secours. Mais la mer semblait vouloir rendre toute assistance impossible; on aurait cru voir des milliers de cataractes de Niagara horizontales, roulant les unes sur les autres, et se défilant au vol dans un cirque de montagnes. Sur le rivage, ces masses furieuses déracinaient des bancs énormes de sable et d'algues, comme pour bâtir un rempart qui tombait et se relevait avec un fracas de tonnerre. Tous les vents sifflaient à la fois et se battaient autour du malheureux brick, comme pour le précipiter sur quatre routes opposées; mais la violence du courant, plus forte que la rage des airs, l'emportait insensiblement vers le promontoire de rocs qui se voilait d'un rideau d'écumée avec toute la perfidie d'un écueil.

Cependant les douaniers arrivèrent et se rangèrent en bataille sur le rivage.

La douane a une idée fixe: la contrebande. C'est d'ailleurs son devoir; elle voit la contrebande partout. De notre temps, on est si ingénieux pour

(*). Ce récit d'un des sinistres qui ont affligé les côtes de la Méditerranée pendant la dernière tempête est écrit par M. Méry, qui garantit l'exactitude, l'authenticité des faits dont tout Marseille a été témoin.

électeurs qui l'ont nommé et de la patience de la presse qui montre à son égard beaucoup de longanimité.

Si M. Dugabé est définitivement ministériel, qu'il l'avoue donc nettement et sans dissimulation; car voter pour le cabinet dans la question de l'adresse et n'oser pas faire un discours pur et ministériel, se fier aux ténèbres du scrutin pour accomplir ses actes de complaisance, c'est manquer de franchise.

— On dit qu'il est question d'organiser un camp de manœuvres en Bretagne pour le printemps. Ce camp, de 12,000 hommes environ, serait composée de quatre brigades, infanterie et cavalerie, et, en outre, de plusieurs batteries d'artillerie. Il serait établi dans le Morbihan ou dans l'Ille-et-Vilaine, et M. le duc de Nemours en aurait le commandement.

— C'est M^e Chaix-d'Est-Ange qui plaide à Bruxelles dans l'affaire Caumartin pour cet accusé; c'est M^e Léon Duval qui se propose d'être l'avocat de la partie civile. On s'attend à un incident préliminaire, tiré de la législation du Brabant qui veut qu'un avocat soit Belge ou naturalisé Belge. M^e Chaix-d'Est-Ange n'est pas dans cette obligation, puisqu'il sera censé présenter une défense à titre d'ami de l'accusé; mais M^e Léon Duval se présente comme accusateur. On croit qu'il sera éloigné des débats, et que les parents de M. Sirey seront obligés de choisir un avocat belge, de même qu'il y a un défenseur de cette nation chargé officiellement des intérêts de M. Caumartin.

Bulletin de la Bourse de Paris du 24 mars 1843.

La bourse a commencé aujourd'hui avec une légère baisse. Avant l'ouverture, on a fait 82 60, et le premier cours a été 82 55; ensuite la rente a commencé à monter faiblement, et elle est arrivée à 82 65. Dans la coulisse, elle est restée demandée à 82 60.

Cinq pour cent	120 40	Etats Romains	107 1/4
Quatre et demi pour cent	»	Dette active d'Espagne	50 0/0
Quatre pour cent	104 50	Cinq pour cent belge	106 1/2
Trois pour cent	82 60	Trois pour cent belge	»
Actions de la Banque	3350 »	Banque belge	780 »
Obligations de Paris	1295 »	Caisse Lafitte	5035 »
Rentes de Naples	108 »	—	1035 »

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 23 mars.

M. ODILON BARROT (silence général) : M. Liadières vient de faire une allusion à laquelle je dois une réponse. M. Liadières a été bien malheureusement inspiré en venant exhumer ici une des plus vieilles calomnies que l'esprit de parti le plus haineux, le plus violent, puisse se permettre. (Chut! chut!) Il sait, M. Liadières, que la responsabilité des événements qu'il a rappelés ici n'a jamais pu peser sur le magistrat qui, sans moyens de répression et de défense dans les mains, s'est jeté officieusement (ah! ah! au centre) au devant du mal, et a fait ce qu'il pouvait humainement faire. (Agitation extrême.)

Cette responsabilité doit peser tout entière sur ceux qui, disposant du pouvoir de précaution et de progression, n'ont rien fait pour prévenir et pour réprimer. (Sensation prolongée.)

M. DE LAMARTINE : J'éprouve une double peine en montant à la tribune. La première, c'est de ne pouvoir répondre à l'organe du parti qui soutient la proposition; la seconde, de remplacer à la tribune un orateur qui l'a attaquée et de venir moi-même combattre une proposition présentée par un homme éminent par son caractère et sa loyauté, et qui était mon ami avant que je lui fusse lié par la sympathie de la politique. J'ai toujours combattu des propositions de loi d'exclusion et tout ce qui décline la représentation nationale.

Je ne m'honorerais pas de faire partie de l'opposition si je lui apportais le sacrifice de mes convictions, et elle ne s'honorerait pas elle-même si elle ne les respectait pas. (Oui! oui!) Cela dit, j'entre dans la délibération. Il est impossible de n'être pas frappé de cette demande incessante d'exclure les fonctionnaires publics de cette enceinte. Cette proposition se reproduit tantôt sous une forme, tantôt sous une autre. De quoi se plaint-on, Messieurs? et la chambre ne peut pas se tromper, elle ne peut pas m'attribuer la responsabilité de ces plaintes. On dit que la représentation nationale se trouve restreinte, et que cette représentation si restreinte, si bornée, se trouve encore faussée par les cent soixante-quatre fonctionnaires qui sont dans cette enceinte, faussée enfin dans la majorité elle-même.

On dit qu'il y a dans cette chambre trois oppositions différentes, toutes respectables et consciencieuses, mais qui ont des principes incompatibles qui les empêchent de se réunir pour former une majorité. Il y a ensuite deux grands partis, le centre droit et le centre gauche. Entre ces deux grands partis et le gouvernement il n'y a pas d'incompatibilité. Il s'ensuit que le gouvernement peut faire passer la majorité et le ministère d'un de ces deux côtés dans l'autre, ce qui empêche tout changement, toute oscillation dans le système politique.

On nous dit : Lorsqu'un député devenu fonctionnaire est renvoyé aux suffrages de ses électeurs, n'y a-t-il pas là une garantie pour la sincérité de l'institution représentative?

Nous répondons à ceci : C'est au contraire un mal de plus, car ses électeurs deviennent en quelque sorte ses complices. A une époque comme celle-ci, où la vie politique se retire de plus en plus des élections, des

électeurs se disent : Ne décourageons pas une ambition qui peut servir la nôtre. (Mouvement.)

Si tout cela est vrai, nous sommes menacés de la dissolution du système représentatif, qu'on ne définira plus que par ces mots : un gouvernement où les députés sont des administrateurs, où les mêmes hommes votent et dépensent le budget, où règne une maxime unique : Enrichissez-vous. (Longue agitation.)

A la vue de certaines promotions subites, de certains avancements inexpliqués, l'opinion publique recherche une explication dans les mystères des complaisances, et voilà le plus grand mal, car c'est le discrédit du pouvoir.

La proposition qui nous est soumise est à mes yeux beaucoup trop modeste. Grâce au grand nombre des exceptions qu'elle établit, elle n'a pour objet qu'un très-petit nombre de magistrats auxquels elle interdirait l'avancement, et un nombre plus petit encore de députés que pourrait atteindre la faveur de quelque nomination.

Ne sentez-vous pas, monsieur de Sade, qu'il y a quelque chose d'anti-démocratique dans votre proposition? Ne sentez-vous pas qu'elle tend à l'établissement de nouveaux privilèges en faveur de la naissance? Prenez garde d'établir en fait d'élections d'autre souveraineté que celle des électeurs. Vous ne créez pas, par votre proposition, la vertu, vous ne créez pas l'indépendance. Vous créez une confusion à la faveur de laquelle se dissimuleront les ambitions adroites : vous créez l'hypocrisie de l'indépendance. (Sensation.)

L'opposition dit : Nous savons bien que la réforme que nous demandons est petite; mais l'on sait bien que nous ne faisons pas tout ce que nous voulons. A cela je dirai, moi : Si l'opposition est aussi faible que vous le dites, ce n'est pas par des propositions amoindries que vous réussirez à l'agrandir. Mais non, vous êtes plus forts que vous ne pensez. Vous êtes forts, non seulement par votre influence, par vos mérites personnels, vous êtes forts encore par l'appui qui vous est acquis au dehors, vous êtes forts par les fautes du pouvoir, vous êtes forts par ses erreurs, vous êtes forts par le scandale des faveurs ministérielles dans les départements, vous êtes forts par l'atteinte portée à la sincérité du gouvernement représentatif. (Mouvement.)

Qu'est-ce que l'opposition dans un pays? C'est tout ce qui souffre dans ses droits méconnus. (Très-bien! très-bien!)

Le soulèvement de l'opinion publique contre les erreurs que je signalais tout-à-l'heure, voilà la véritable force de l'opposition. Ne craignez pas d'être trop forts, craignez plutôt d'être trop faibles, et de ne pouvoir dans quelques années vous contenir dans les limites d'une vraie opposition constitutionnelle et nationale. Voilà, je le répète, votre force; ménagez-la si vous voulez la conserver; ne la dissimulez pas, ainsi que vous le faites, dans des questions impuissantes et trop étroites.

C'est sur les grandes questions bien élaborées qu'il faut reporter nos forces, et songez que le seul moyen d'avoir une action réelle, efficace, c'est de concentrer toutes les forces de l'opposition sur une ou deux grandes questions bien choisies au dedans et au dehors. Je le répète, si on les dissimule sur de petites questions, on les perd. Les grandes questions, ce sont là les grandes forces des minorités, et ces forces marchent au triomphe à travers la persistance des majorités.

Il n'y a, Messieurs, qu'un petit nombre de questions qui valent la peine de concentrer les forces de l'opposition.

Etes-vous convaincus que l'opinion publique désire une réforme électorale et parlementaire?

Etes-vous convaincus que le gouvernement exerce dans cette enceinte une influence dangereuse et trop considérable, et que le grand ressort du gouvernement représentatif pourrait se soulever, se fausser, en être brisé lui-même?

Etes-vous convaincus qu'en dehors de cette enceinte, dans les départements, il se forme des groupes d'intérêts collectifs en opposition avec l'intérêt général, et que ces intérêts collectifs se coalisent pour se créer une sorte de germe de féodalité électorale contraire à l'esprit de nos institutions?

Etes-vous convaincus que le gouvernement parlementaire est faussé dans sa source?

Etes-vous convaincus qu'il y ait péril, lointain dans doute, mais enfin péril pour nos institutions?

Etes-vous convaincus que, ainsi qu'on l'a dit, des hommes aient été captés dans cette enceinte par la complaisance du gouvernement?

Etes-vous convaincus que, pendant que les fortifications de Paris s'élèvent avec une incroyable et, ainsi que l'a dit M. Liadières, une merveilleuse rapidité, l'influence de l'administration inliltré la matérialité dans les veines de la représentation nationale?

Si vous êtes convaincus de tout cela, ayez le courage de sonder, comme je le fais, la gravité du mal.

Si vous êtes convaincus de cela, cherchez dans votre conscience, et vous y trouverez le remède.

Nous sommes une opposition pour cela, pour éclairer le gouvernement, pour provoquer la destruction du mal, pour veiller à ce que les grands intérêts du pays reçoivent satisfaction, et non pour composer avec les faiblesses de la majorité.

Si donc vous êtes convaincus de tout ce que j'ai dit, cherchez le remède; quant à moi, je ne vois aucune réalité de puissance dans la mesure que vous proposez.

Si vous êtes convaincus, bien convaincus de tout cela, osez toucher à la loi électorale elle-même... (Interruption.)

A gauche : Ah! ah! voilà le bout de l'oreille!

A gauche : Très-bien! très-bien! voilà le remède! c'est clair! (Bruit.)

M. DE LAMARTINE : Déclarez-le tout haut! Voulez-vous attaquer tout ce qu'a d'insuffisant et de défectueux le système électoral? Voulez-vous élargir ce système, proposer la suppression du cens d'éligibilité, l'exclusion des 164 fonctionnaires publics, l'indemnité pour les députés? Vou-

lez-vous plus encore, proposer l'adjonction des capacités? Voulez-vous reconnaître, apprécier tous les droits de l'intelligence, de cette intelligence que vous avez eu l'imprudence d'exclure de votre loi électorale? Eh bien! si vous avez le courage de faire cette large proposition, l'examinerons avec bienveillance, avec courage, avec audace. La France, quand on lui présente une idée vraie, une idée qui la fasse avancer, la France est infatigable pour la soutenir.

Pénétrez dans vos convictions intimes, proposez ces grandes améliorations, et vous trouverez des organes dans l'opposition pour vous appuyer. Dans le système que condamne l'opinion publique, il y a du danger, non seulement pour le pays, mais pour le gouvernement. Il y a dans le pays des opinions qui s'inquiètent de voir le gouvernement s'arrêter devant les propositions les plus modestes. Ne vous y trompez pas, des révolutions qui ont eu lieu depuis cinquante ans tous les gouvernements ont reçu une certaine impulsion.

Je me demande à moi-même si cette impulsion de la révolution de juillet, si ce mouvement dont est sorti un gouvernement qui avait tant de prestige existe toujours dans le pays. Si cette impulsion n'est pas amortie, il y a urgence pour le gouvernement de chercher un remède dans une nouvelle ligne politique. Je sais bien qu'à toutes les époques, quand des oppositions prévoyantes ont eu le courage de proposer à la majorité de fermes améliorations, elles ont eu de ces majorités des calomnies et des obstacles; mais elles les ont franchis. Osez entrer dans cette voie nouvelle, et les appuis ne vous manqueront pas.

Ce discours est suivi d'une longue agitation. La séance est quelques instants suspendue.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. Gustave de Beaumont.

M. GUSTAVE DE BEAUMONT : Je regrette d'être obligé de combattre les arguments de l'éloquent orateur qui vient de descendre de la tribune; mais deux choses m'ont paru ressortir du discours de M. de Lamartine : d'abord, que, malgré des dissensions honorables et consciencieuses avec ses amis politiques, M. de Lamartine reste toujours en harmonie avec l'opposition constitutionnelle; ensuite, qu'il s'est montré, quoique en l'attaquant, le plus éloquent défenseur de la proposition de M. de Sade. Il a fait avec une vérité désespérante l'affligeante peinture du vice des gouvernements; il a, qu'on ne permette l'expression, posé des prémisses dont il faut déduire les conséquences.

En effet, de quoi s'agit-il dans cette question? Il s'agit de reconstituer cette chambre. Qui donc en a parlé dans le courant de cette discussion? Tous les orateurs ont reconnu les vices qui se sont glissés dans le système parlementaire, tous ont été d'accord sur le mal, et plusieurs ont reconnu qu'il y avait quelque chose à faire. Le mal reconnu, quel est le moyen de le faire cesser? C'est de maintenir dans la chambre la force morale sans laquelle elle ne peut agir avec efficacité. Il faut que les fonctionnaires ne puissent obtenir d'avancement dans le courant de la législature.

Les objections de l'honorable M. de Lamartine se réduisent à ceci : d'abord le remède proposé est insuffisant; en second lieu, ce moyen est contraire au gouvernement parlementaire, parce qu'il procède par voie d'exclusion, et enfin il existe un remède meilleur, c'est la réforme électorale.

Vous trouvez, dites-vous, la réforme trop modeste et inefficace; vous demandez quelle position nouvelle elle ferait à la chambre. Demandez au ministère son opinion sur la proposition de M. de Sade : il vous répondra que peu lui importe qu'elle soit ou non rejetée, pourvu qu'il perçoive le budget. C'est cette indifférence qui est pernicieuse, car les réformes refusées long-temps se font d'une seule manière : par les révolutions. Et savez-vous quand l'emploi de la force devient inévitable? quand les refus et les déceptions s'accumulent finissent par déborder et poussent les peuples à se servir du pouvoir qu'ils ont en leurs mains. (Rumeurs en sens divers.) Oui, quand une opinion commune est établie et fixe dans l'esprit du peuple, les réformes sont nécessaires.

J'écarte ici l'objection qu'a faite l'honorable M. de Lamartine, qui demande une réforme électorale; mais ce n'est pas là la question : il ne s'agit pas ici de réforme électorale, mais bien de réforme parlementaire. Il peut y avoir en même temps des réformes dans le corps parlementaire et dans le corps électoral, et ces réformes peuvent avoir besoin d'être exécutées séparément.

J'aborde maintenant la principale objection de l'honorable M. de Lamartine, que la proposition blesse le principe de la démocratie. Je crains bien que M. de Lamartine n'ait pas bien compris la proposition de M. de Sade. Il ne s'agit pas ici de l'exclusion absolue des fonctionnaires publics; pour moi, j'ai toujours admis que la chambre gagnait à leur présence et qu'elle tirait un grand secours de leurs lumières. Je ne veux pas l'exclusion absolue des fonctionnaires; la question n'est pas de savoir si l'on doit admettre à la chambre les fonctionnaires publics, mais si, étant députés, ils peuvent avoir de l'avancement, ou si les députés qui ne sont pas fonctionnaires peuvent le devenir dans le courant de leur législature.

L'orateur conclut pour la prise en considération de la proposition de M. de Sade.

M. DUCHATEL : Le gouvernement ne peut pas laisser prolonger ce débat sans dire son avis sur la question. L'opinion que nous avons déjà exprimée dans d'autres discussions est toujours la même, et nous y persistons.

L'honorable M. Gustave de Beaumont, en examinant le principe, a prétendu que la considération que la chambre avait besoin d'être relevée, d'être affermie. Je comprends cette opinion d'un membre de l'opposition, mais je dis qu'il n'y a rien à faire. La considération de la chambre, son autorité morale est toujours la même; elle n'a pas besoin d'être affermie.

La chambre gagnerait-elle beaucoup à adopter le principe que l'honorable membre a défendu? Il a reconnu lui-même que la proposition ne demandait pas l'exclusion des fonctionnaires de la chambre. Par cette exclusion, on lui enlèverait les lumières, l'expérience de ces fonctionnaires, et les lois n'auraient pas la même autorité. Mais les fonctionnaires ne se-

tromper la surveillance des côtes, qu'il serait bien possible qu'on eût inventé la contrebande au moyen du naufrage. Les hommes sont capables de tout. Les rusés ordinaires étant épuisés, quelque Génois créateur aurait pu se dire : Embarquons des marchandises prohibées, attendons une bonne tempête, et lorsque nous aurons la certitude de nous briser sur un rocher de Marseille, nous mettrons à la voile, et nous jetterons une masse de prohibé sur la côte, franc de droit.

Cette fraude ne s'est pas encore présentée, mais elle est dans les probabilités de l'avenir, comme tout ce qui n'est pas arrivé. La douane a l'œil ouvert sur l'avenir.

De son côté, la santé publique ne permet pas aux vaisseaux de naufrager. L'intendance sanitaire de Marseille est intraitable sur cet article. Il est juste de dire que notre ville, ayant subi vingt pestes dans sa vie, a le droit de se défendre contre ce fléau, même par l'exagération des moyens préventifs. En attendant que le système des non-contagionistes triomphe et supprime les lazarets, tout bâtiment chassé par une tempête est obligé, en vertu de la loi du 3 mars 1822, de tenir la mer et d'attendre le retour du calme pour se présenter au port sa patente nette à la main. *Dura lex, sed lex.*

Un coup de vent du nord-ouest arracha violemment le brick *la Rose* du pied de la falaise de marbre et le précipita sur un banc de sable, à cent mètres de la rive. La barre du gouvernail n'ayant pas été soulevée à propos, le gouvernail, beaucoup plus bas que la quille, s'incrusta dans le sable et cloua le brick par l'arrière en le laissant flotter dans toute sa longueur au gré des vagues et du vent. Cette position était fatale; des cris de détresse retentirent sur le pont du bâtiment, et les matelots tendirent les mains vers le rivage pour demander une corde, une barque, un dévouement, un secours.

De généreux jeunes hommes, comme il s'en trouve toujours dans ces terribles moments, avaient déjà saisi des liasses de cordes dont les bouts étaient retenus à la rive, et ils allaient s'élever sur des barques, lorsque les douaniers, toujours préoccupés de la contrebande, intervinrent par une énergie et menaçante opposition. Le fisc public fit alliance avec les vagues et la tempête pour enlever tout espoir de salut au malheureux brick; et les lois sanitaires, toujours préoccupés de la peste, réprimèrent tout sentiment philanthropique ou chrétien sous peine de mort.

Heureux ceux qui naufragent dans une île déserte comme Robinson! Le capitaine Van Cosseik, qui sombrant sur les îles Marquises en 1803, fut sauvé par les sauvages; si pareil malheur arrive à son fils en 1844, il est perdu : nous allons envoyer aux îles Marquises une douane et une santé.

Un matelot du brick *la Rose*, regardant notre rivage hospitalier du même œil qu'Oreste regardait la Chersonèse Tauride, résolut de ne confier qu'à lui seul le soin de sauver ses frères; il prit dans ses dents le bout d'une

corde et se jeta dans ce tourbillon de cataractes qui avait pris la place de la mer. L'héroïque nageur ricocha de cime en cime, laboura les abîmes de sable, déchira le flanc des trombes d'eau, et fut enfin lancé par une vague obligeante sur un lit d'algues noires, devant le portail de la charmante maison de M. Martin, notre célèbre pêcheur.

La foule courut à lui, mais la douane et la santé coururent aussi et élevèrent une barrière insurmontable entre le malheur et la compassion. La loi à la main, les uns s'obstinèrent à voir dans ce Moïse du brick un contrebandier, les autres un pestiféré. Le matelot, isolé comme un fléau vivant et tenu à distance par le sabre des douaniers, établit sa corde de sauvetage et arracha tous ses camarades à une mort certaine. Les hommes étaient hors de péril; il fallait maintenant délivrer le brick.

Les chefs de la marine du port, arrivés en toute hâte, offrirent de sauver le bâtiment à l'aide d'un remorqueur. On s'était intéressé à ce brick comme à un être vivant. On le voyait souffrir et s'agiter comme un fiévreux sur son lit d'agonie; on se réjouissait donc à l'idée de le voir sauver par un procédé expéditif. Cependant l'équipage, toujours en suspicion de peste et de contrebande, trempe jusqu'aux os dans le mois de janvier, se disposait à recevoir la faveur de se mettre en règle avec la douane et la santé pour jouir du droit commun de se chauffer quand on a froid et de manger quand on a faim.

Au moment où le sauvetage du brick allait être opéré par les soins intelligents de M. d'Heureux et de M. Jacques, commissaire de la marine, le consul de S. M. le roi de Sardaigne arriva sur la plage, et fit opposition au sauvetage du brick. Le consul exhiba un traité entre la France et la Sardaigne, lequel traité défend à la France de sauver les bâtiments sardes naufragés.

M. le commissaire de la marine prit le traité de la main du consul et le lut; il était clair comme le jour, quoique écrit en sardes, langue qui existe peu.

— Eh bien! monsieur le consul, dit le commissaire, je vais faire donner l'ordre au remorqueur; voire traité me lie les bras. Sauvez votre brick, puisque vous avez seul le droit de le sauver.

Le consul sardes remit le traité dans son portefeuille, et prit la position d'un sauveur de brick.

Pendant l'échange de ces notes diplomatiques, le brick se désespérait, gémissait, se tordait convulsivement, en allongeant ses mâts par-dessus les vagues, comme l'Adepte en péril de mort qui appelle à lui les *enfants de la veuve* par un geste de déchirante expression. La mer, furieuse d'avoir perdu sa proie de matelots malgré la douane, s'acharnait contre le brick de toute la fureur de ses vagues insurgées; puis, quand l'obscurité retomba sur ce tableau de désolation, il semblait que le brick résistât

à un assaut formidable livré par une meute de monstres marins aboyant comme les chiens de Charybde et Scylla.

Messieurs les commissaires de la marine s'étaient retirés; la douane avait élevé sur le rivage une tente d'observation; la santé venait de reconnaître l'excellent état sanitaire de l'équipage de *la Rose*, parti de Fiome, ville inconnue à la peste. Le consul sardes méditait toujours sur les moyens de sauver le brick, conformément au traité.

On promit le sauvetage pour le lendemain.

La nuit redoubla la férocité de la mer : on aurait dit que la tempête avait juré de démolir le brick avant le retour du consul; elle laboura si bien l'ornière de sable où gisait le bâtiment, qu'elle parvint à l'enlever, et à le jeter, bien loin de là, même en face de la magnifique promenade du Prado. Le brick, dans cette succession de violentes secousses, eut ses mâts brisés, sa quille enfoncée, son pont démolí.

Le capitaine lançait à l'avenue de Marseille un regard sardonique, adressé au consul absent.

Le consul relisait le traité devant son feu, et combinait un plan de sauvetage.

Le lendemain, le brick *la Rose* fut renversé sur le flanc par un assaut général des vagues toujours en délire. Les douaniers suivaient de l'œil toutes les phases de cette destruction, pièce à pièce, d'un joli navire âgé de quatre ans, gracieux et délié comme un oiseau de mer.

Le consul sardes continuait à ne pas arriver, malgré le traité.

Quinze jours de tempête ont ainsi passé sur le cadavre de ce brick, et l'ont réduit à l'état informe où nous le voyons, et dans lequel l'œil même d'un consul ne pourrait reconnaître son origine. Tant qu'il en restera un soliveau, la mer ne se calmera pas. C'est un but charmant de promenade. Les dames en calèche et les jeunes gens à cheval vont jeter quelques gouttes d'eau salée, en guise d'absoute, sur le cadavre de *la Rose*, pendant que la mer lui chante un *Requiem* auprès duquel celui de Mozart est une romance de Loïsa Puget.

On va demander au gouverneur de Gènes un bateau remorqueur pour sauver le brick sardes, en vertu du traité.

Les choses étant ainsi à l'endroit des naufrages, on ne saurait donner trop d'éloges à la marine hollandaise, qui seule a persisté, depuis *Catius Dullius*, dans un système de construction navale qui défie les ouragans. Les observateurs superficiels rient en mer, sous cape, lorsqu'ils voient passer lourdement ces vaisseaux de Hollande, copiés sur l'arche de Noé. Que leur importe une tempête à ces îles de bronze flottantes! Quand un vaisseau hollandais étouffe la mer sous son poids, malheur aux écueils! La Méditerranée et l'Océan sont pleins d'écueils qui se sont brisés contre les navires d'Amsterdam.

ront pas exclus de la chambre, il s'agit de l'avancement et rien de plus. Voilà ce qu'on dit en faveur de la proposition; mais on ne prend pas garde qu'il y a dans cette proposition une exclusion indirecte.

En ce qui concerne l'armée, on consent à ce que la loi sur l'avancement des officiers soit exécutée; mais on oublie que l'avancement n'a lieu que du chef de bataillon jusqu'au colonel, et que l'avancement ne va que jusqu'à ce grade: de sorte qu'un militaire qui aurait passé sa vie sur les champs de bataille et entrerait dans cette chambre n'aurait pas d'avancement. (Rumeur à gauche.) J'entends dire qu'il ne serait pas député, et alors c'est une exclusion.

M. de Lamartine a eu raison de dire que la proposition attaque le corps électoral lui-même; elle entre dans une voie nouvelle, dans la voie de la réforme électorale. Pour être conséquents cependant, vous devriez élargir et non restreindre le cercle de l'éligibilité.

En définitive, votre proposition ne répond à aucun besoin; elle a pour but l'exclusion déguisée des fonctionnaires publics: j'aimerais mieux l'exclusion franche et nette.

M. le ministre essaie ensuite de repousser les accusations que M. de Beaumont a lancées contre le ministre des affaires étrangères en terminant son discours. Il a vu dans ces paroles de M. Guizot: « Le véritable progrès est ceci: Enrichissez-vous! » une leçon d'immoralité. Mais ces paroles avaient-elles le sens que le préopinant leur a attribué? Evidemment non. Ces paroles veulent dire: Travaillez! (Bruit.) Nous repoussons la proposition. (Aux voix! aux voix!)

A gauche: Non! non! à demain! (Aux voix! aux voix!)

La chambre est ensuite consultée sur la prise en considération. L'épreuve est douteuse.

L'épreuve est recommencée. Comme au premier vote, les extrêmes, le centre gauche et quelques membres du centre votent pour. Les centres proprement dits votent contre.

M. LE PRÉSIDENT: L'épreuve est douteuse. Il va être procédé au scrutin.

On procède au scrutin dont voici le résultat:

La chambre n'a pas adopté la prise en considération.

La séance est levée à six heures et trois quarts.

AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Nous avons reçu la lettre suivante d'Alger, en date du 20 mars: « Il n'est pas arrivé de courrier de Cherchell cette semaine, en sorte que nous sommes sans nouvelles de la colonne aux ordres de M. le maréchal-de-camp de Bar dont je vous ai annoncé dernièrement le départ pour l'intérieur.

» On nous annonce à l'instant que M. le lieutenant-général gouverneur a reçu des nouvelles très-favorables de l'expédition qui a lieu actuellement dans l'est de la province, sous le commandement de M. le duc d'Aumale; mais le temps nous manque pour nous procurer des détails.

» Dans nos contrées règne une grande tranquillité.

» M. le gouverneur-général a demandé un crédit à M. le maréchal ministre de la guerre pour doter encore cette année quarante demoiselles qui seront mariées à des colons militaires. Vingt de ces jeunes filles, auxquelles on fera une dot de 500 fr., seront envoyées à la nouvelle colonie militaire de Beni-Mered, un pareil nombre de colons seront dirigés sur Marseille avec une recommandation pour M. le maire de cette ville.

» Le département du Var aura à fournir vingt jeunes filles pour Aïn-Fouka où se trouvent déjà un pareil nombre de ménages formés l'année dernière.

» Toutes les lettres qui arrivent de cette petite colonie en font un tableau très-satisfaisant. Il est certain que les colons militaires de Fouka, en écrivant à leurs parents pour leur demander des graines propres à être ensemencées, leur parlent très-avantageusement de leur position. Les épouses des colons engagent leurs amies à aller les rejoindre; l'une d'elles prie sa sœur d'accepter pour époux un militaire qu'elle lui a choisi et qui doit aller prochainement à Toulon.

» Les colons militaires d'Aïn-Fouka sont des hommes choisis; ils sont robustes, bons travailleurs, et leur conduite a été constamment à l'abri de tout reproche.

» On s'est fort bien amusé pendant le carnaval à Aïn-Fouka; les colons ont beaucoup dansé. Le dimanche on va à la messe à Coleah, qui est peu distant; c'est une promenade.

» J'ai visité moi-même, il y a peu de jours, la petite colonie de Fouka; j'ai cru me trouver dans un pays de Provence. On m'a fait bon accueil.

» Les maisons sont très-bien tenues; le partage des grandes terres n'est pas encore terminé pour cette récolte, mais les jardins potagers offrent l'aspect le plus agréable: tout y vient à merveille et en abondance. Pendant les jours de fête, on voit sur le rivage, le long du débarcadère, beaucoup de familles occupées à pêcher des coquillages et du poisson. Lorsque la mer est tranquille, on voit des barques chargées de marchandises accoster pour vendre leurs denrées et acheter des denrées du pays.

» Quelques unes des nouvelles mariées demandent déjà des trousseaux pour enfant. Tout le monde est bien acclimaté maintenant, et l'état sanitaire de la colonie ne laisse rien à désirer.

» Les familles d'Aïn-Fouka sont heureuses, et elles ne cessent de faire des vœux pour le bonheur des personnes de Toulon qui leur ont prêté si généreusement aide et assistance. »

Le gouvernement vient de faire distribuer à la chambre la Nomenclature générale des députés promus à des fonctions publiques depuis le 11 août 1830 jusqu'au 20 mars 1843. Voici, d'après ce document dont on pourrait peut-être suspecter l'impartialité, le tableau des députés exerçant des fonctions publiques salariées qui font actuellement partie de la chambre, et leur classement par nature de fonctions:

Ministères, 21, savoir: Six ministres, MM. Guizot, Duchâtel, Teste, Lacave-Laplagne, Martin, Cunin-Gridaine. — Deux sous-secrétaires d'état, MM. Antoine Passy, Legrand (de la Manche). — Un secrétaire-général, M. Paganel. — Trois directeurs-généraux, MM. Calmon, Legrand (de l'Oise), Bresson. — Neuf directeurs et chefs de division, MM. d'Auterive, Dessauvres, H. Galos, Magnier de Maisonneuve, Drouyn de Lhuys, Delebecque, Vatout, Meilheurat, Nisard.

Cours royales, 32, savoir: Six premiers présidents, MM. Mater, Amilhan, Lavielle, Moreau, Viger, Emmanuel Pouille. — Quatre présidents, MM. Maurice, Costé, Abatucci, Bouet. — Douze conseillers, MM. Champagnhet, Darnaud, Dihan, Muteau, marquis de Malleville, Véluz, Teulon, Marion, Dozon, Piéron, Taillandier, Aylies. — Sept procureurs-généraux, MM. de la Tournelle, Hébert, Feuilhade-Chauvin, Chégaray, Daguene, Parès, de Golbéry. — Trois avocats-généraux, MM. Ressigeac, Berville, Dulery de Peyramont.

Tribunaux de 1^{re} instance, 20, savoir: Neuf présidents et vice-présidents, MM. Debelleyme, Perrier, Mathieu, Salvage, Teillard - Nozerolles, Lachèze, Corne, Dessaigne, Clapier. — Quatre juges, MM. Pérignon, de Keisère, de Saint-Albin, Espigat. — Quatre procureurs du roi, MM. Tesnières, Desmottiers, Bert, Soubrebot-Aubusson. — Trois substituts, MM. Bonnefons, Persil, Delespaul.

Justices de paix, 4, savoir: Un juge de paix, M. Mallye.

Armée de terre, 30, savoir: Un maréchal, M. Sébastiani. — Un gouverneur de l'Algérie, M. Bugeaud. — Huit lieutenants-généraux, MM. d'Houdetot, de Leydet, Durrieu, Doguereau, Meynadier, Oudinot, Bonnemains, Schneider. — Sept maréchaux-de-camp, MM. Girod (de l'Ain), Valleton de Garraube, de Berthois, Paixhans, de Bellonet, Pougard-Dulimbart, Brunet-Denon. — Deux colonels, MM. Espéronnier, de Lacoste. — Deux lieutenants-colonels, MM. Cerfbeer, de Chabaud-Latour. — Six chefs de bataillon et d'escadron, MM. Allard, de Lassalle, Puitillon-Boblaye, Ardant, d'Anglas, Roux. — Un capitaine, M. Dubois-Fresnay.

Marine, 4, savoir: Un vice-amiral, M. Lalande. — Un contre-amiral, M. Le Ray. — Un capitaine de vaisseau, M. Hernoux. — Un ingénieur, M. Nozereau.

Instruction publique, 9, savoir: Deux membres du conseil royal de

l'instruction publique, MM. Saint-Marc-Girardin, Dubois. — Un inspecteur d'académie, M. Cayx. — Trois professeurs, MM. Boullaud, Pouillet, Schutzenberger. — Un conservateur de la bibliothèque Mazarine, M. Auguis. — Deux membres du Bureau des Longitudes, MM. Mathieu, Arago.

Ponts et chaussées, 3, savoir: Un inspecteur divisionnaire, M. Goury. Deux ingénieurs en chef, MM. Billaudel, Bineau. Un régisseur de l'octroi de Paris, M. Gautier-d'Hauterive. — Un inspecteur-général des haras, M. de Mesgrigny.

Total, 164.

Ce n'est rien que 164 fonctionnaires, s'écrient les journaux ministériels.

C'est beaucoup trop, suivant le pays. Mais cette statistique pour être officielle n'en est pas plus exacte. Nous n'y voyons pas figurer, entre autres, la cour de cassation, la cour des comptes, les ambassades, etc. Le nombre des députés fonctionnaires s'élève en réalité à près de deux cents. Comment veut-on qu'une chambre ainsi composée puisse être indépendante?

On lit dans le Progrès de Mâcon:

Le discours de M. Guizot, en réponse à M. de Lamartine, a été tiré à 500,000 exemplaires et envoyé franco à tous les électeurs, à tous les maires et à tous les fonctionnaires publics. Mâcon n'a pas été oublié dans l'intéressante distribution.

Un bâtiment de commerce de Nantes, appartenant à M. V..., armateur, parti depuis quelques jours pour le Brésil, aurait, si nous en sommes bien informés, emporté à son bord le consentement ratifié du roi des Français au mariage de son troisième fils, le prince de Joinville, avec la sœur de l'empereur actuel du Brésil. (Hermine.)

On lit dans le Journal de Manheim:

Le prince royal de Bavière a, dit-on, déclaré qu'il n'accepterait pas le million de florins que les chambres lui avaient offert pour la construction d'un palais.

Ceci paraîtra incroyable à M. de Montalivet.

On écrit de Bogota, à la date du 4 janvier dernier:

Le colonel Apolenare Morillo vient d'être passé par les armes comme l'un des complices de la mort du général Sucre, l'un de nos compatriotes, assassiné à Bernecos le 4 juin 1830. C'est vainement qu'une commutation de peine a été demandée, le président Herran a cru devoir la refuser, bien que le vice-président Caicedo l'eût vivement conseillé.

TRIBUNAL DE COMMERCE DE LYON.

Audience du mardi 21 mars.

Les marchands de charbon et la compagnie du chemin de fer.

JUGEMENT.

Considérant que le tribunal n'est pas suffisamment éclairé pour juger le fond de la contestation;

Considérant néanmoins que l'intérêt général et celui du commerce peuvent souffrir de l'état de contestation qui s'élève entre la compagnie du chemin de fer et les marchands de charbon de cette ville;

Que d'ailleurs ces derniers ont fait offres réelles, qu'ils sont prêts à réaliser, du prix principal de transport, et que le point en litige porte seulement sur un droit accessoire;

Par ces motifs, le tribunal, jugeant en premier ressort, toutes les instances jointes et sans rien préjuger au fond, tous droits réservés, dit et prononce que la compagnie du chemin de fer livrera immédiatement aux demandeurs tous les wagons qu'ils ont chargés à leur destination, en, par eux, payant le montant des lettres de voiture, sous la déduction provisoire de la prime, objet du litige, et sous les réserves expressées des parties, dont acte leur est donné quant à présent, et qu'à défaut par la compagnie de ce faire, elle est condamnée à payer aux susnommés la somme de 1,000 fr. par chaque jour de retard;

Dit et prononce que le présent jugement sera exécuté nonobstant appel par provision et sans caution;

Réserve les dépens.

Chronique.

LYON.

Nous recevons de la mairie de la ville de Lyon le document suivant:

« Nous, maire de la ville de Lyon,

» Considérant que, pour rendre plus fructueuses encore les souscriptions ouvertes dans notre ville en faveur des victimes du tremblement de terre de la Guadeloupe, il importe de ne négliger aucun des moyens propres à stimuler les efforts de l'esprit de bienfaisance qui anime nos concitoyens,

» Avons arrêté:

» Art. 1^{er}. Une fête sera organisée au Grand-Théâtre par les soins d'une commission spéciale qui demeure chargée d'en déterminer l'ordonnance de la manière qui lui paraîtra la plus propre à atteindre le but proposé.

» Art. 2. Cette commission, qui s'assemblera à l'Hôtel-de-Ville, sera composée de MM.

- » Brosset, président de la chambre de commerce;
- » Arquillière, président du conseil des prud'hommes;
- » Gairal, président de la société des Amis des Arts;
- » Audra-Fauvel, président du Cercle Musical;
- » Monnier (Ivan), président du Jockey-Club;
- » Pignatel, président du cercle du Commerce;
- » Delandine, président du cercle du Midi;
- » Bontoux (Ernest);
- » Jame (Alphonse);
- » Saint-Olive (Francisque).

» Art. 3. Ladite commission pourra s'adjointer, soit pour les détails de la fête, soit pour le placement des billets, telles personnes dont le zèle pour le bien public et l'empressement à s'associer à toutes les œuvres utiles lui paraîtront nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

» Fait à l'Hôtel-de-Ville, Lyon, le 24 mars 1843.

» Le maire de Lyon,
» Signé CLÉMENT REYRE. »

— Mardi prochain on donnera aux Célestins, au bénéfice de M. Poirier, notre excellent comique: *L'Extase*, drame-vaudeville en trois actes, du théâtre du Vaudeville, par MM. Lokroy et Arnould; *Cartouche ou une Visite nocturne*, vaudeville en un acte, du théâtre du Gymnase, par M. Théaulon; *Thomas le Rageur*, vaudeville en un acte, du théâtre du Gymnase, par M. Leroux; *Ma Maîtresse et ma Femme*, vaudeville en un acte, du théâtre des Variétés, par MM. Dumanoir et d'Ennery.

DÉPARTEMENTS.

A la dernière foire de Saint-Amour (Jura), un coquetier crut reconnaître sur le marché une Bressane de qui il avait acheté plusieurs fois du beurre contenant dans le milieu de chaque pain une énorme rave ronde et aplatie. Cette fraude lui avait valu une amende et la perte de ses pratiques de Lyon, ville où il va revendre cette marchandise. Enchanté de retrouver l'auteur de ses désagrèments, vite il ordonne à son domestique d'aller ache-

ter du beurre de cette femme; il se rend près d'elle et ordonne à son garçon de partager quelques pains avec son couteau. La vendresse veut s'y opposer, mais le coquetier insiste, et bientôt le couteau coupa une rave dans le premier, le second et le troisième pain. Ces tubercules formèrent un nombre suffisant de preuves de conviction pour faire conduire en prison la marchande, qui est aujourd'hui sous les verroux à Lons-le-Saunier.

(Sentinelle du Jura.)

— Les deux femmes Anais Tisot, épouse Barbe, et Marie Tisot, sa mère, condamnées dimanche dernier par la cour d'assises des Bouches-du-Rhône aux travaux forcés à perpétuité pour empoisonnement, se sont pourvues en cassation lundi dernier 20 du courant.

(Mémorial.)

— On lit dans le *Sémaphore* de Marseille: « Ces jours derniers, on a vu descendre dans un des hôtels de Marseille une jeune dame qui avait fait le voyage de Rome sous la protection, peu agréable pour elle, d'un agent de la police papale. Cette jeune dame, arrivée par un paquebot d'Italie, a été confiée à la police française, et ce sera avec une escorte sûre qu'elle sera reconduite à Paris.

» On dit qu'un jeune homme d'une naissance distinguée, et dont la famille est une des plus riches de la capitale, l'avait amenée à Rome, où le couple fugitif étonnait la cité des papes par l'étalage d'un grand luxe et de folles dépenses.

» Il paraît que la diplomatie des deux cours est venue interrompre cette succession de fêtes et cette belle vie de roman, menée à grand renfort de bals, de voitures, de courses dans Rome et dans la campagne de la ville éternelle, au milieu du plus bel encadrement de ruines, de palais, de statues et de souvenirs qu'une intrigue amoureuse puisse se donner. »

— Mardi dernier, au matin, un cadavre a été trouvé gisant sur la grande route qui conduit de Saint-Cannat à Aix. On disait généralement que le corps était percé d'un grand nombre de coups de couteau.

M. le juge d'instruction et M. le procureur du roi se sont immédiatement transportés sur les lieux avec un homme de l'art, et il résulte, dit-on, de l'information qui a été faite que la mort de cet infortuné ne doit être attribuée à aucun crime.

(Mémorial d'Aix.)

— On lit dans le *Radical du Lot*:

« Un personnage mystérieux a été arrêté ces jours derniers sur les limites du département, au village de la Madeleine. Dans un moment où aucune espèce de voiture ne se montrait sur la route, un homme vêtu avec une certaine recherche, coiffé d'un bonnet de voyage et les pieds dans des pantoufles, s'est présenté subitement devant l'hôtel de la poste. Ses habits ne portaient point la trace d'un voyage pédestre, et c'est à peine si sa chaussure était marquée de la ligne de poussière qui atteste ces jours-ci qu'un homme a mis le pied sur la grande route. Ces circonstances devaient exciter la curiosité publique dans un pays dont toute la vie se concentre sur ce lieu de passage; aussi l'étranger fut-il bientôt l'objet de questions multipliées.

» A toutes les demandes il opposa le mutisme le plus complet, si bien que la gendarmerie, dont la caserne touche à l'hôtel de la poste, se crut en droit d'interrompre un silence aussi obstiné. On demanda à voir les papiers du voyageur, qui ne répond pas davantage. On lui fit les signes équivalents, en cas qu'il comprenne peu le français de la Madeleine; mais c'est toujours la même discrétion et la même attitude impassible. Enfin on le conduisit dans une chambre de la maison de la poste où on lui fit les offres et les sollicitations les plus cordiales; rien ne peut vaincre son opiniâtreté. Seulement, se voyant prisonnier et sur le point d'être déposé dans la geôle, il sort quelques papiers de sa poche; mais, au lieu de les montrer à l'autorité, il les avale en présence des spectateurs.

» Aucune explication, aucun renseignement ne sont venus depuis éclaircir l'apparition du silencieux personnage, qui a dû être dirigé sur Caussade ou sur Montauban. »

— On lit dans le même journal:

« L'aspect d'un phénomène moins rare mais aussi naturel que l'éclipse vient de frapper la ville de Cahors d'une terreur fort peu raisonnable. Il est exact de dire qu'elle jouit, en ce moment, de deux ou trois prophètes qui promettent en tous sens leurs folles rêveries. Ces messieurs avaient tout bonnement prédit la fin du monde ou tout autre cataclysme aussi étonnant pour le 19 mars. Les cuisinières en général et quelques vieilles femmes en particulier avaient donné en plein dans cette prédiction; aussi le ménage était-il fortement négligé pour l'église et les pratiques dévotes. Ces dames voyaient dans le renversement du monde une raison suffisante de renverser le pot au feu. Qu'on juge donc de l'émotion produite ces jours derniers par l'apparition du phénomène sidéral qui a été observé dans le midi de la France. A la vue de cette bande régulière et vaporeuse qui voilait de l'occident à l'orient les étoiles du ciel, les pêcheurs et un plus grand nombre de pécheresses reconnurent un de ces signes dont la Providence daignait, dans les temps primitifs, frapper les yeux des endurcis. On courut à la cathédrale, on somma le sacristain d'en ouvrir les portes, et peu s'en fallut que, comme aux tristes jours de Ninive, on ne revêtit le sac de miséricorde; puis cette population se porta sur le boulevard, d'où elle contemplait, avec les plus bizarres commentaires, le sinistre avertissement. Par malheur, les Périclès sont rares, et, malgré les discours des gens sensés, les mêmes sentiments n'ont cessé d'assiéger jusqu'au jour fatal fatal les âmes timorées.

» Cette journée menaçante s'est passée comme les autres, et le globe est encore debout. »

Nouvelles Diverses.

On a exécuté le 24 mars à Paris, à la barrière Saint-Jacques, les nommés Norbert et Depré, dont le pourvoi en cassation était rejeté depuis deux mois, et dont le pourvoi en grâce avait été aussi repoussé il y a plus d'un mois. Il nous semble que par humanité M. le garde-des-sceaux aurait dû ne pas prolonger ainsi l'agonie de ces deux hommes.

Des ordres avaient été donnés pour que l'exécution eût lieu à six heures et demie; mais ce n'est qu'à huit heures que la justice des hommes a été satisfaite. On comptait autour de la place et aux environs de quatre à cinq mille personnes; la foule s'était recrutée de la population du faubourg, qui avait célébré fort tard dans la nuit la mi-carême. On remarquait dans les masses une certaine quantité de femmes, dont quelques unes étaient assez bien vêtues. Il y avait en général peu de pitié pour les deux condamnés, qui allaient expier le meurtre d'un pauvre ouvrier qu'il avaient tué pour lui voler le reste d'une pièce de cinq francs. Depré a gravi d'un pas ferme les marches de l'échafaud; il a fallu soutenir Norbert qui semblait déjà anéanti. L'abbé Montès, aumônier des prisons, ne les a quittés qu'au pied de la fatale machine.

— On lit dans le *Progrès* de Rennes:

« Un événement bien déplorable a eu lieu avant-hier, vers neuf heures du soir, à la caserne Saint-Georges, dans l'une des chambres du 73^e de ligne. Un fusilier, nommé Désartène, a tué d'un coup de fusil tiré à bout portant l'un des sergents de sa compagnie.

L'instruction judiciaire seule pourra révéler d'une manière précise les circonstances qui ont motivé et accompagné un acte que l'on doit présentement s'abstenir de qualifier. Voici au reste les renseignements que nous avons recueillis et dont nous croyons avoir le droit de garantir l'exactitude.

Désartène avait fait ce jour-là partie d'un détachement envoyé au tir à la cible, au polygone. Au moment du départ, comme il nettoyait son fusil dans les rangs, le sergent Tardivel, craignant que cet exemple ne fût suivi par d'autres soldats et n'amenât du désordre dans le peloton, lui enjoignit de cesser. Désartène n'ayant tenu aucun compte de cette observation, le sergent lui réitéra son ordre et le menaça de la salle de police. Désartène obéit en disant : « C'est bon, sergent. »

Le détachement rentra à la caserne et les rangs rompus, il ne fut plus question de ce qui s'était passé; mais Désartène ayant dépassé l'heure de l'appel du soir fut prévenu par le sergent de service qu'il venait d'être puni de deux jours de salle de police. Avant de s'y rendre, il demanda et obtint la permission de monter à la chambrée; après avoir fait quelques pas, il saisit son fusil en disant : « Qui veut mourir? — Moi », répondit un des jeunes soldats de la chambrée. Désartène le couche en joue, et tout aussitôt relève son arme en lui disant : « Tu es trop bon enfant pour que je te tue. »

Vers neuf heures, le sergent Tardivel rentra à la chambre, et deux militaires qui jouaient au loto lui souhaitèrent le bonsoir. Aussitôt que Désartène entendit prononcer son nom, il s'arma de son fusil, ajuste le sergent, fait feu, et le malheureux Tardivel, atteint au-dessous du sein droit par une balle qui lui traversa le corps, tomba mort, ayant à peine eu le temps de prononcer quelques paroles.

Désartène avait été sous-officier; il était décoré, et s'était, dit-on, fait distinguer plusieurs fois par son courage dans la guerre d'Afrique. Il a été conduit à deux heures du matin par la gendarmerie à la prison militaire.

L'instruction a été immédiatement commencée.

Un accident funeste a eu lieu à Sion (Suisse) dans la soirée du 15 au 16 courant. Quelques hommes étaient occupés à déterrer et transporter les cadavres d'un lieu à un autre du cimetière; pendant qu'ils travaillaient à creuser au pied du mur nouvellement construit d'un réduit pour le bois que le chapitre fait bâtir sur la partie septentrionale de l'ancien cimetière,

un craquement se fait entendre. La plupart des travailleurs fuirent, présentant quelque accident; l'un d'eux, ne prévoyant aucun danger, à ce qu'il paraît, s'était accroupi pour prendre une brouette chargée d'un caillou qu'il voulait emmener, lorsque le pan de mur qui l'avoisine tombe sur lui d'une seule masse et l'écrase. Deux autres travailleurs n'ont pas le temps de fuir et se trouvent atteints par l'extrémité du mur, l'un dans les jambes, l'autre dans un bras, d'où résultent des blessures très-graves. Le premier est en voie de guérison; l'état du second présente encore beaucoup de dangers.

Il serait bien difficile de décrire l'épouvante que cet accident a occasionnée parmi les travailleurs. L'heure avancée de la nuit, le silence du cimetière éclairé par la lune, le travail lugubre dont ils étaient occupés, ne contribuèrent pas peu à revêtir dans leur imagination de couleurs effrayantes la catastrophe dont ils venaient d'être les témoins. Ils coururent appeler du secours; quelques uns erraient sans savoir où ils dirigeaient leurs pas. Quelques personnes arrivèrent sur les lieux; on fit transporter les blessés à l'hôpital. Quant au malheureux qui avait été atteint en entier, on dut démolir le mur, qui faisait pièce quoique renversé, pour le retirer. On ne trouva qu'un cadavre horriblement mutilé.

Nous lisons dans le Journal de Rouen :

« On nous mande de Paris que les administrateurs du chemin de fer de Paris à Rouen ont aujourd'hui la certitude d'en pouvoir faire l'inauguration le 1^{er} mai. Les trois jours suivants seront consacrés à des voyages d'essai de jour et de nuit, tendant à éprouver et à garantir le bon état de toute la voie, et le 5 mai le chemin sera définitivement livré au public. On nous donne ce renseignement comme officiel. »

L'alcade constitutionnel de Caspe a informé le chef politique de Saragosse que le détachement du régiment de Galice cantonné au Forcall s'est emparé, le 11 de ce mois, du cabecilla Jose Gil et du fameux Blas Martin, qui se tenaient cachés dans une grotte des environs. Le même alcade annonce que le détachement des Ibarros de Morella a également arrêté le 8 un autre chef de bande appelé Martin, ainsi que deux de ses complices.

Le Gérant responsable, B. MURAT.

100,000 f. viennent d'être versés au trésor public pour le cautionnement du BULLETIN DES TRIBUNAUX, feuille judiciaire, qui paraissait en supplément à la Presse, et qui forme maintenant un journal distinct auquel on peut s'abonner séparément.

Le BULLETIN DES TRIBUNAUX a atteint les dernières limites possibles du bon marché; il présente sur le prix d'abonnement de la Gazette des Tribunaux, qui est de 72 f. par an, une réduction des deux tiers pour Paris, soit une économie de 48 f., et pour les départements une réduction de moitié, soit une économie de 36 f. — On peut s'abonner au BULLETIN DES TRIBUNAUX seulement pour un mois, 3 f. 50 c., ou pour trois mois, 10 f., ou pour six mois, 19 f.; l'année 36 f. pour les départements, 24 f. par an pour Paris, c'est à peine une dépense de six centimes par jour.

36 FR. pour les départements, c'est à peine une dépense de dix centimes par jour, et, comme on se réunit pour recevoir un journal en commun, deux personnes qui habitent une même ville peuvent avoir chacune à leur disposition le BULLETIN DES TRIBUNAUX moyennant cinq centimes; trois personnes peuvent l'avoir moyennant trois centimes par jour. Il n'est pas un établissement public, un cercle, un cabinet de lecture, un café, etc., — il n'est pas une personne qui s'occupe de jurisprudence, et de législation, — il n'est pas un lecteur curieux d'assister aux drames de la vie réelle qui se déroulent chaque jour devant les tribunaux, — qui puissent hésiter un instant à souscrire au BULLETIN DES TRIBUNAUX, — qui comptait déjà depuis deux mois de publication un chiffre de cinq mille abonnés, ainsi que cela a été établi par des certificats du ministère des finances produits devant la cour de cassation, c'est-à-dire plus à lui seul que la Gazette des Tribunaux et le Droit réunis.

Les demandes d'abonnement doivent être adressées, franchises de port, à Paris, rue Saint-Georges, n° 16.

SALLE DE LA GALERIE DE L'ARGUE.

SPECTACLE SCIENTIFIQUE, MERVEILLEUX, COMIQUE, SURNATUREL ET RÉCRÉATIF. — Microscope à gaz oxihydrogène, grossissant trois millions de fois; polyorama; tours gymnastiques et d'équilibre; singes et chiens comédiens. — Tous les soirs à sept heures.

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE DE LA POULAILLERIE, 19.

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, N° 48.

Nouvelles Publications.

TRAITÉ SUR L'ÉDUCATION PHYSIQUE

DES ENFANTS,

à l'usage des mères de famille et des personnes dévouées à l'éducation de la jeunesse.

PAR M. RICHARD (DE NANCY),

Chevalier de la Légion d'Honneur, Docteur-Médecin, etc.

Un volume format anglais. — Paris et Lyon, 1843. — Prix: 4 fr.

DU RÉGIME ALIMENTAIRE

DANS

LES MALADIES AIGÜES ET CHRONIQUES DES ORGANES

DE LA DIGESTION,

Ouvrage couronné par la Société de Médecine de Lyon.

Par le Docteur Chardon,

Membre correspondant des Sociétés de Médecine de Lyon, Bordeaux, etc.

In-8°. — Paris et Lyon, 1843. — Prix: 2 fr. 50 c.

LE MONOPOLE UNIVERSITAIRE destructeur

DE LA RELIGION ET DES LOIS,

OU

La Charte et la Liberté de l'Enseignement,

Précédé d'une Adresse aux Pairs et aux Députés de France, aux Electeurs et aux Pères de famille,

PAR M. DESGAREST,

Chanoine de la Cathédrale de Lyon.

Un volume in-8°. — Paris et Lyon, 1843. — Prix: 3 fr. (7009)

ÉTUDE DE M^o LAFOREST, NOTAIRE A LYON, RUE DES MAIRONNIERS, 1.

A VENDRE

PHARMACIE

Située aux Avenières, une des communes les plus riches et les plus populeuses de l'arrondissement de la Tour-du-Pin.

Cette pharmacie est garnie de tous les ustensiles, médicaments et matériel nécessaires à son exploitation.

S'adresser, à Lyon, audit M^o Laforest, notaire, et à Bourgoin, à M. F. Montassut-Fière, légiste. (4941)

ÉTUDE DE M^o CHÉVRIER, NOTAIRE A LYON, RUE SAINT-DOMINIQUE, 9.

A VENDRE

LE DOMAINE DE LACHAUX,

Situé à Lentilly (Rhône).

Ce domaine est composé d'une charmante maison bourgeoise, beaux bâtiments d'exploitation, jardins, salle d'ombrage, pièce d'eau, vases de fleurs, terres, prés, vignes, bois et plantations de mûriers.

Douze hectares neuf ares en un seul tènement joignant la maison; le surplus, douze hectares environ, forme des pièces détachées.

On vendrait séparément la maison bourgeoise et ses dépendances immédiates. S'adresser, à Lyon, audit M^o Chévrier, et à Lentilly, à M^o Bourgoin, notaire. (4152)

EMPRUNT D'AUTRICHE DE 1839

de 30 millions de florins de convention, remboursable en 74,250,500 florins ou 193,051,300 francs.

Le SEPTIÈME TIRAGE aura lieu le 1 ^{er} juin prochain, à Vienne, et contient les primes suivantes :			
1 prime de	598,000 fr.	5 primes de 3,120 fr.	15,600 fr.
1 prime de	150,000	5 primes de 2,860	14,300
1 prime de	39,000	5 primes de 2,600	13,000
1 prime de	26,000	6 primes de 2,340	14,040
1 prime de	20,800	10 primes de 2,080	20,800
1 prime de	15,000	20 primes de 1,820	36,400
2 primes de 10,400 fr.	20,800	43 primes de 1,650	67,080
2 primes de 5,200	10,400	593 primes de 1,500	770,900
3 primes de 3,900	11,700		
		700 primes se montant à	1,824,420 fr.

Le prix d'une obligation pour ce tirage est de 60 francs. — Six obligations se vendent au prix de 300 francs. — On peut aussi se procurer des cinquièmes d'obligation au prix de 15 francs : trente cinquièmes pour 500 francs. — Les ordres accompagnés d'un mandat sur Paris ou Londres jouiront d'un escompte de 5 p. 0/0. La liste officielle des numéros gagnants sera promptement envoyée aux intéressés. Pour recevoir des obligations et tous renseignements, ainsi que le prospectus français, on est prié d'écrire directement à HENRY REINGANUM, Banquier et receveur-général à Francfort-sur-Mein. (6365)

DÉPOT GÉNÉRAL chez MM. VERNET, pharmacien, place des Terreaux, 13; ANDRÉ, pharmacien, place des Célestins, 6; LARDET, pharmacien, place de la Préfecture, 16, et dans toutes les principales pharmacies.

(Privilege exclusif) Prix de la Boite 4 fr. (100)
CAPSULES de MOTHES
au BAUME de COPAHU pur, liquide, sans odeur ni saveur.

GUÉRISON SURE ET PROMPTE DES ÉCOULEMENTS RÉGÈNS ou CHRONIQUES, FLUEURS BLANCHES, etc., 20, rue Sainte-Anne, à Paris.

Extrait de l'article COPAHU, du Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, Par MM. Andral, Cullerier, Bégin, Blandin, Bouillaud, Bouvier, Cruveilhier, Devergie, Dugès, Dupuytren, Kattier, Mayer, Roche, Sanson.

« L'odeur et la saveur extrêmement désagréables et pénétrantes du Baume de Copahu ont été longtemps un obstacle à son emploi, et les efforts qu'on avait tentés pour détruire et masquer l'une ou l'autre avaient toujours été infructueux. Nous ne nous étendons donc point sur ce sujet, et désirant ne nous attacher qu'à ce qui est véritablement utile, nous dirons, le QUE C'EST LE COPAHU PUR ET ENTIER QUI EST SEUL EFFICACE; et qu'on a, dans les Capsules de M. Mothes, un moyen parfait de l'administrer sans affecter péniblement le palais ni le goût. Ainsi donc, ON DOIT METTRE DE CÔTÉ LES DIVERSES PÔTIQUES QUI, DEPUIS CHOPPART, ONT ÉTÉ INVENTÉES, LES MIXTURES BRÉSILIENNES LIQUIDES OU EN PÂTE, LE COPAHU SOLIDIFIÉ PAR LA MAGNÈSE, LES DIVERS OPICES, etc. »

« On ne saurait trop applaudir à l'heureuse idée des CAPSULES DE M. MOTHES, qui permettent d'administrer directement et sans gêne capable d'altérer les vertus, soit le BAUME DE COPAHU PUR, soit son HUILE VOLATILE, qui n'est pas moins efficace. Elles contiennent chacune dix-huit grains de Baume, de telle sorte qu'il est extrêmement facile de mesurer les doses, outre que comme la Gél. liq. se dissout facilement, il est certain qu'elles ne traversent pas sans altération le canal intestinal, comme cela arrive aux BOLS et PHILLES préparés avec le COPAHU SOLIDIFIÉ de diverses manières. Il y a donc lieu d'espérer que cette ingénieuse invention contribuera, en vulgarisant l'emploi du Baume de Copahu, à repandre une méthode de traitement dont les avantages sont appréciés par tous les praticiens sérieux, et qu'elle exercera une salutaire influence sur la marche générale de la syphilis. » (Dictionnaire de Médecine et de Chirurgie pratiques, tome XV, pages 283 et suivantes.)

DEPURATIF DU SANG.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce Sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, goutte, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix: 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce Sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque. A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande. — A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue. — A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers. — A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1. — A Villefranche, chez M. Roset, confiseur. — A Genève, chez Buvelot, pharmacien, quai des Bergues. — A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallou. (7674)

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, N° 23.

DÉPURATIF DU SANG

Pour la GUÉRISON des MALADIES SECRÈTES nouvelles ou anciennes, des Dartres, Gales rentrées, Affections rachitiques, rhumatismales, et de toute Acréte ou Vice du Sang et des Humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. Entièrement végétal, il remédie aux accidents mercuriels.

Prix: 5 fr. le flacon.

En dépôt à Saint-Etienne, à la Pharmacie Cherazon, rue de la Comédie; à Mâcon, M. Voituret, pharmacien, rue Municipale; à Bourgoin, M. Rey, artiste vétérinaire; à Vienne, M. Ollier, épicière, rue des Serruriers. (7471)

A vendre.

UNE MAISON DE CAMPAGNE à Oullins, près le pont, avec soixante-cinq ares de terre en pré, luzernière, jardin potager et d'agrément. S'adresser à M. Colombier, près l'église d'Oullins. (647)

A VENDRE.

UN OFFICE DE NOTAIRE situé à Charolles, chef-lieu d'arrondissement (Saône-et-Loire). S'adresser à M^o Vignat, avoué, quai de l'Archevêché, n. 29, à Lyon. (2960)

A louer de suite.

JARDIN EN PLEIN RAPPORT,

Avec un Pavillon,

A trois minutes du pont Morand. S'adresser à M. Bernard, maison Saint-Olive, cours Morand, aux Brotteaux. (8189)

A vendre de suite pour cause de décès.

UN MAGASIN DE TAPISSIER, situé rue d'Égypte, n. 3. S'y adresser. (660)

A vendre.

UN BON FONDS D'ÉPICERIE ET DE VINAIGRERIE, dans un bon quartier de Lyon, occupé par les fondateurs depuis douze ans. — Bail de neuf ans. — Location: 250 fr. — Prix très-minime. — Facilités pour le paiement. S'adresser, pour les renseignements, à M. Gautier, liquoris e, clos Rioussel, au Mont-Sauvage, au-dessus de la rue Masson, maison Favre, n. 12, à Lyon. (635)

A vendre.

LE CAFÉ D'APOLLON, situé place de la Comédie, près le Grand-Théâtre. S'y adresser. (615)

A louer de suite.

MAISON DE VILLE ET DE CAMPAGNE, composée de neuf pièces avec un jardin réservé et la jouissance de la promenade dans un vaste clos. S'y adresser, cours d'Herbouville, n. 22, après la Boucle, ou rue Rozier, n. 4, à Lyon. (648)

EN VENTE.

PIANOS NEUFS

d'Erard, Pleyel, Petzold, Boisselot,

à prix de fabrique.

S'adresser rue Sala, n. 10, chez M. Goudard. (5790)

AVIS.

UN HOMME de vingt-huit ans, ayant travaillé dans différentes branches de commerce, connaissant la comptabilité, désire une place de teneur de livres ou autre, à Lyon ou dans les environs.

S'adresser chez M. Chanut, cours Bourbon, n. 46, aux Brotteaux. (662)

GUÉRISON PROMPTE ET COMPLÈTE.

TRAITEMENT COMMUNE, SANS MERCURE.

ALISANE

ANTI-SYPHILITIQUE SÈCHE,

Supérieure à tous les remèdes pour guérir les maladies secrètes, de la peau et du sang. Elle convient essentiellement aux personnes qui veulent se traiter en secret ou en voyage.

Seul dépôt: CAMBRET, pharmacien, place des Carmes, n. 14, vis-à-vis l'hôtel du Parc. (6756)

DU 20 AU 31 MARS INCLUSIVEMENT,

LE CYGNE,

dont la marche est supérieure à celle de tous les bateaux de la Saône, SANS AUCUNE EXCEPTION.

PARTIRA POUR CHALON Les jours pairs à 6 heures du matin. (6689)

SIROP DE MACORS

CONTRE LES VERS.

Ce Sirop est le seul remède de son espèce qui ait été approuvé par un décret de l'empereur; il convient parfaitement aux enfants qui ont des vers, et il prévient et calme promptement les convulsions.

Dépôt général à Paris, chez FAYARD, pharmacien, rue Montolhon, 18, et à Lyon, chez MM. MACORS, pharmacien, rue Saint-Jean, 30; Vernet, place des Terreaux; Juffet, place Croix-Paquet; Delastre, cours Morand, aux Brotteaux; Lardet, place de la Préfecture. (7711)